



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



PER obligatoire

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction des informations en notre possession lors de son édition (Conditions générales, annexes financières, documentations commerciales). Depuis, les caractéristiques des contrats sont susceptibles d'avoir évolué.

Les différents PERob du marché sont le sujet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations régulières. Notre méthode de notation s'appuyant principalement sur la comparaison des caractéristiques d'un contrat par rapport à celles de l'ensemble des contrats de son marché, les PERob dont les caractéristiques ne sont pas améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PER OBLIGATOIRE

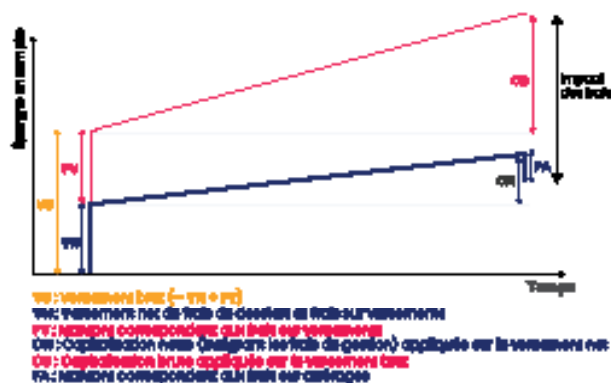
C'est au sein de l'ensemble des contrats de leur marché que les PERob sont ensuite évalués, notés, et éventuellement distingués par nos experts. Les contrats dont la note globale (moyenne pondérée des notes intermédiaires décrites ci-dessous) figure en tête de leur catégorie se voient attribuer le **Label d'excellence** de notre rédaction.

FRAIS DU CONTRAT (COEF. 4)

Nous simulons l'impact global de frais du contrat sur l'épargne en compte d'un épargnant, en calculant le manque à gagner généré par l'application des frais propres aux contrats par rapport à un placement théorique sans aucuns frais. Chaque PERob est positionné par rapport aux offres concurrentes de sa catégorie sur le critère des frais de fonctionnement propres aux contrats (éventuels frais de dossiers, cotisation associative, frais sur versements, frais de gestion du contrat, frais sur arrérages). Les données utilisées dans ce test correspondent aux maximums contractuels tels qu'indiqués dans les conditions générales à notre disposition.

- **Compartiments Euros** : Simulation d'impact de frais sur 15 ans pour un versement brut donné, auquel nous appliquons un rendement brut théorique de 4 % et les frais propres au contrat
- **Compartiments UC** : Simulation d'impact de frais sur 15 ans pour un versement brut donné auquel nous appliquons un rendement brut théorique de 7 % et les frais propres au contrat.

Méthodologie de calcul de l'impact des frais



Ces simulations permettent de prendre en compte l'importance relative des différents postes de frais des contrats sur une échelle de temps longue.

ARBITRAGES (COEF. 3)

Il s'agit de simuler le coût annuel du poste Arbitrages pour différents profils d'épargnants représentatifs (des petits consommateurs d'arbitrages, réalisant en moyenne un arbitrage par an d'un montant de 1 500 €, aux gros, voire très gros consommateurs, réalisant cinq arbitrages pour des montants dépassant les 4 000 €). Chaque contrat est ainsi positionné par rapport aux offres concurrentes sur ces différents profils.

Sont pris en compte dans nos simulations les frais d'arbitrages exprimés en pourcentage des montants transférés, les frais forfaitaires, les éventuels planchers et plafonds de

perception de frais, ainsi que les arbitrages gratuits proposés par un nombre toujours plus important de contrats. Les données utilisées dans ce test correspondent aux maximums contractuels tels qu'indiqués dans les conditions générales à notre disposition. La note issue de ces simulations est ensuite pondérée selon l'existence ou non de restrictions d'arbitrages en sortie du fonds en euros, pénalisantes pour l'épargnant.

TRANSFERT (COEF. 1)

Un PERob se doit d'être le plus souple possible, et notamment de permettre à l'épargnant de transférer les fonds de son contrat chez un autre assureur. Chaque PERob est positionné par rapport aux offres concurrentes sur ce critère. Sont également pris en compte les frais de transfert entrant et sortant éventuellement ponctionnés, les délais de mise à disposition des capitaux par la société d'assurance ainsi que les conditions de rémunération de l'épargne l'année du transfert.

OPTIONS DE PRÉVOYANCE (COEF. 1,5)

Trois garanties de prévoyance sont prises en compte dans cet item : La garantie plancher, la garantie exonération en cas d'arrêt de travail et un autre type de garantie. Nous prenons en compte si une garantie de prévoyance est proposée de façon optionnelle ou en inclusion. La garantie plancher est avantagée dans cette notation mais la garantie d'exonération en cas d'arrêt de travail et les autres garanties existantes sont également prises en compte.

Fréquence d'apparition de la garantie de prévoyance plancher au sein des PERob

TYPES DE GARANTIE	PEROB
PLANCHER	80 %

(Les statistiques présentées ici ont été réalisées sur un échantillon de 10 PERob commercialisés)

MODES DE GESTION (COEF. 4)

Les plans d'épargne retraite proposent par défaut une gestion pilotée retraite permettant de déléguer la gestion de son épargne de manière évolutive. Une gestion adaptée en fonction de l'âge de départ en retraite et du profil d'investisseur. Plus la retraite approche, plus les risques diminuent.

Il s'agit de noter l'accessibilité de la gestion pilotée retraite en fonction du nombre de profils proposés, des supports éligibles et du coût de chaque arbitrage entre profils. Nous prenons également en considération les autres modes de gestion accessibles. Trois items représentent les sous-note de la note globale des modes de gestion.

Chaque point de ces items sera attribué selon des tranches. Plus le nombre sera dans les plus hautes tranches, meilleure sera la note.

Les coefficients appliqués :

- Nombre de supports (Coef 2,5)
- Nombre de profils (Coef 1,5)
- Autres types de gestion (Coef 1)

VOLET UC (COEF. 3)

Il s'agit de noter la possibilité offerte à l'assuré d'accéder aux meilleures conditions et dans les meilleurs délais, à la gamme de supports la plus vaste, permettant de préférence l'accès à des supports et/ou types de gestion orientés retraite (fonds profilés ou à horizon).

Cinq notions sont ici prises en compte :

- les dates et valeur de cotation telles que décrites dans les conditions générales du produit (Coef 0.5)
- le nombre d'UC accessibles (Coef 2)
- les modes de gestion accessibles et notamment en gestion profilée ou horizon (Coef 1)
- les options d'arbitrages automatiques proposées (Coef 1)

Pour chacun des PERob étudiés, la liste des UC sur laquelle est fondée notre analyse est celle figurant dans les dernières annexes financières à notre disposition.

FONDS EUROS (COEF.3)

Nous positionnons chaque contrat par rapport au marché sur la performance de l'année passée.

Nous prenons en compte également la présence ou non d'autres fonds euros notamment la possibilité d'investir sur un fonds euros actif ou à dominante immobilière. Les éventuels plafonnements d'investissement sur le fonds en euros principal sont également pris en compte.

À noter : certains contrats offrent à leurs assurés des rendements nets en fonction des sommes en compte (plus l'investissement sur UC est important, meilleur est le rendement). Dans ces quelques cas, nous réalisons nos calculs de positionnement sur la base des rendements minimums et maximums.

SORTIE EN RENTE (COEF. 2)

Les conditions actuelles de transformation de l'épargne en rente sont prises en compte (tables de mortalité et taux technique utilisés par l'assureur actuellement), mais aussi les engagements de table de mortalité pris par l'assureur pour les liquidations à venir (tables en vigueur lors de chaque versement ou à la liquidation de la rente), ainsi que le montant des frais de gestion de la rente en cours de service.

Autre critère retenu : la possibilité de mettre en place certains types de rente particuliers (les incontournables du marché). Enfin, sont récompensés les assureurs qui innovent ou proposent d'autres types de sorties en rente.

Fréquence d'apparition des types de rentes sur les PERob

TYPES DE RENTES	PEROB
RENTE VIAGÈRE/RÉVERSIBLE	100 %
ANNUITÉS GARANTIES	90 %
RENTE PAR PALIERS	70 %
RENTE DÉPENDANCE	18%

(Les statistiques présentées ici ont été réalisées sur un échantillon de 10 PERob commercialisés)

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

ALLIANZ - ALLIANZ PER ENTREPRISE
 SWISSLIFE - SWISSLIFE PER ENTREPRISE
 MALAKOFF HUMANIS - PER OBLIGATOIRE ESSENTIEL
 ACM - PER ASSURANCE RETRAITE CORPORATE
 MALAKOFF HUMANIS - PER OBLIGATOIRE FLEXIBLE
 AG2R LA MONDIALE - AMBITION RETRAITE ENTREPRISE
 ABEILLE ASSURANCES - ABEILLE RETRAITE PLURIELLE ENTREPRISE
 ACM - PER ASSURANCE RETRAITE ENTREPRISE
 HARMONIE MUTUALITE - PER ENTREPRISE OBLIGATOIRE